



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé

Question écrite n° 92943

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les propositions du Conseil économique, social et environnemental (CESE), dans son récent avis intitulé : "La pédopsychiatrie : prévention et prise en charge". Le CESE préconise de communiquer sur l'apport positif de la présence à l'école de jeunes souffrant de handicap ou de troubles psychiques. En effet, il souligne que l'accueil de ces enfants ou adolescents dans les établissements permet un apprentissage de la différence et, par diverses initiatives, contribue à l'autonomie et à la prise de responsabilité de tous. Ainsi, le CESE recommande de relayer au niveau local, en lien avec les associations de parents, une campagne valorisant ce message. Aussi, elle lui demande si elle entend prendre des mesures dans ce sens.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92943

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2010, page 12177

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)